

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 28 FEVRIER 2013

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 28 février 2013 à 18 heures
Centre d'Animation Lorin de la Croix
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

- 1. Procès Verbal de la Précédente Réunion**
- 2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- 3. Extension du périmètre de la Communauté de Communes : demande d'adhésion de la commune de Céré la Ronde au 1^{er} janvier 2014**
- 4. Débats d'orientations Budgétaires 2013**
 - a. Budget principal
 - b. Budgets annexes
- 5. Tableau des Effectifs**
 - a. Création de Poste - Coordonnateur Petite Enfance - Enfance - Jeunesse
 - b. Demande de Subvention Leader
- 6. Saison Culturelle**
 - a. Bilan 2012
 - b. Demande de Subvention Leader
- 7. Boucles Cyclables - Indre à vélo**
 - a. Demande de subvention Leader
- 8. Offices de Tourisme**
 - a. Demande de Subventions 2013
 - b. Convention d'Objectifs et de Moyens 2013
- 9. Zones d'Activités**
 - a. Autorisation de déposer les Permis d'Aménager aux hypothèques
 - i. ZA Sublaines Bois Gaulpied
 - ii. Requalification partielle ZI Bois Pataud
 - iii. Extension ZA Bléré sur Civray de Touraine
 - iv. ZA de Ferrière
 - b. Extension des ZA de Bléré sur Civray de Touraine
 - i. Autorisation de lancer les marchés Travaux
 - c. ZA Sublaines Bois Gaulpied
 - i. Cession de Terrain
- 10. Bâtiment d'Activités**
 - a. Protocole d'accord avec l'entreprise ARTT
- 11. Commerces de Proximité**
 - a. Commerce de Chisseaux
 - i. Autorisation à lancer les marchés
 - ii. Demande de subventions
- 12. Accueil de Loisirs sans Hébergement - St Martin le Beau**
 - a. Mise à disposition des locaux
 - b. Mise à disposition du bus communal
 - c. Convention CAF de financement
 - d. Groupement de Commande « Assistance Technique et fournitures de denrées Alimentaires pour les services Restauration Scolaire et ALSH
 - i. Convention de Groupement de Commande
 - ii. Décision des représentants de la CCBVC
- 13. Club Loisirs et Culture - ALSH Athée sur Cher**
 - a. Demande de subvention de fonctionnement 2013
 - b. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration
- 14. Gens du Voyage**
 - a. Etude relative à la Création de Terrains Familiaux
 - i. Lancement de l'étude

ii. Demande de subventions

15. Complexe Sportif des Longérons

- a. Convention de Mise à disposition d'un Défibrillateur Automatisé Externe**

16. Diagnostic - Etablissements Recevant du public

- a. Autorisation à signer le Marché**

17. Commissions & Comités

- a. Petite Enfance - Enfance - Jeunesse du 28 janvier 2013**

- b. Comité de suivi social des Aires d'Accueil des Gens du Voyage le 31 janvier 2013**

- c. Affaires Economiques du 31 janvier 2013**

- d. Environnement du 4 février 2013**

- e. Culture & Tourisme du 6 février 2013**

- f. Transports Scolaires du 7 février 2013**

- g. Habitat - Cadre de Vie - Gens du Voyage du 12 février 2013**

- h. COPIL Etude sur le Syndicat de vicinalité du 19 février 2013**

18. Questions diverses

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

L'An deux mil treize, le vingt-huit février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre Lorin de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Robert PAPINEAU - M. Jean Pierre PESTIE –

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, représenté par M. Raymond COLSON

Bléré : MM. Françoise BAROU – M. Jean-Serge RAFEL - M. Robert GAUTHIER

Absents excusés : M. Georges FORTIER – M. Jean François DEJUST, remplacé par Monsieur Jean-Claude OMONT

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF –

Absent excusé : M. Daniel CHAMPION

Chisseaux : M. Franck AUGIAS

Absent excusé : M. Pierre BAUER, représenté par M. Michel JACQUEMET

Cigogné : M. Renaud MOULIN - M. Michel DUVAL

Civray de Touraine : M. Francis GELY - M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER – Mme Béatrice BOYER

Dierre :

Absents excusés : Mme Françoise PICARD - M. Max BESNARD, pouvoir à M. Robert PAPINEAU

Epeigné les Bois : M. Michel MERGOT – M. Christian PERCEVAULT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY

Absent excusé : M. Jean François LEPAGE, représenté par M. Régis BOURACHOT

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN – M. Denis CHANTREL

Absents excusés : M. Claude BUNET

Luzillé : M. Jacky GAUVIN – Mme Olivia MAURICE

Saint Martin le Beau : M. Didier AVENET – M. Philippe VERNET - M. Alain SCHNEL

Sublaines : M. Laurent HARTMANN

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter

Secrétaire de Séance : M. Alain BERNARD

1. Procès-Verbal de la Précédente Réunion.

Sans aucune remarque, le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **2013-011** autorisant la signature de l'avenant de transfert entre la Commune de Saint Martin le Beau et la CCBVC, pour la reprise du contrat de maintenance et de location de la photocopieuse de l'ALSH de St Martin le Beau – Entreprise CANON.
- **2013-012** autorisant la signature d'un avenant de prolongation de marché avec la SMABTP et précisant la date de livraison de la Brigade de Gendarmerie de Bléré. Sans impact financier.

3. Extension du périmètre de la Communauté de Communes : demande d'adhésion de la Commune de Céré la Ronde au 1^{er} janvier 2014.

Arrivée de M. GAUVIN à 18H15.

La Présidente expose.

Monsieur le Préfet d'Indre et Loire, par courrier en date du 11 février dernier, reçu le 18 février 2013 par la Communauté de Communes, nous a adressés une demande d'adhésion de la Commune de Céré la Ronde à la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher, en nous joignant la délibération du Conseil Municipal de la Commune.

Madame COCHIN donne lecture du courrier.

Le Conseil Communautaire doit aujourd'hui se prononcer sur la demande d'adhésion de la Commune de Céré la Ronde au 1er janvier 2014, en vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette modification statutaire de la Communauté de Communes devra, s'il y a une décision favorable du Conseil Communautaire, faire l'objet d'une notification aux Communes membres qui disposeront de 3 mois pour émettre un avis.

Il est donc proposé de modifier l'article 1 des statuts qui sera rédigé comme suit :

Athée sur Cher,
Bléré,
Céré la Ronde,
Chenonceaux,
Chisseaux,
Cigogné,
Civray de Touraine,
Courçay,
Dierre,
Epeigné les Bois,
Francueil,
La Croix en Touraine,
Luzillé,
Saint Martin le Beau,
Sublaines

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ l'intégration dans le périmètre de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher de la Commune de Céré la Ronde au 1^{er} janvier 2014,**
- **DEMANDE aux Conseils Municipaux des Communes membres de se prononcer sur cette adhésion conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

La Présidente précise qu'elle est ravie de ce choix de la Commune et de la préservation du Canton en l'état. Des compétences importantes vont être reprises par la CCBVC.

Elle ajoute qu'une réunion avec la Préfecture sera organisée, fin mars, afin d'aborder les conséquences de cette intégration de la Commune de Céré la Ronde au sein de la CCBVC.

Monsieur MERGOT précise qu'il est très satisfait de cette décision.

4. Débats d'Orientations Budgétaires 2013.

a. Budget principal.

La Présidente donne lecture des Orientations Budgétaires 2013.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Principal de la CCBVC.

Mme COCHIN précise qu'il reste des crédits à consommer au titre du programme Leader. Monsieur GAUVIN regrette l'absence d'éligibilité de certains projets à ce programme Leader.

Monsieur DUVAL demande ce qui signifie le sigle ADAC. Mme COCHIN répond qu'il s'agit de L'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (notamment en matière de rédaction de cahiers des charges pour les marchés publics).

b. Budget REOM – Déchets Ménagers et Assimilés.

Monsieur BISTER donne lecture des Orientations Budgétaires 2013.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe REOM-Déchets Ménagers et Assimilés de la CCBVC.

Monsieur GAUVIN demande si l'adhésion de la Commune de Céré la Ronde sera bien prise en compte pour l'élaboration du Budget REOM.

M. BISTER répond que l'achat de bacs sera prévu. L'impact au niveau du coût de collecte et de traitement des déchets ménagers sera intégré sur le BP 2014.

c. Budget Transports Scolaires.

Mme BAROU donne lecture des Orientations Budgétaires 2013.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe Transports Scolaires de la CCBVC.

Mme COCHIN fait remarquer que beaucoup d'élèves ont abandonné le Collège d'Esvres pour se rendre au Collège Ste Clothilde d'Amboise.

Monsieur GAUVIN ajoute que la réforme des rythmes scolaires va engendrer des dépenses supplémentaires.

M. OMONT fait état de dysfonctionnements qui lui avaient été signalés au niveau du service Transports Scolaires. Il demande si ces dysfonctionnements persistent.

Mme BAROU répond que le service n'est toujours pas assuré de façon satisfaisante et que des pénalités ont été appliquées.

Mme COCHIN fait part de sa surprise sur le coût du service et sur le manque d'informations du Transporteur envers la CCBVC.

Mme BAROU répond que les prix ont été « cassés » du fait de la concurrence mais que le nombre d'enfants transportés augmente chaque année.

d. Budget Photovoltaïque.

Mme COCHIN donne lecture des Orientations Budgétaires 2013.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe Photovoltaïque de la CCBVC.

M. GAUTHIER précise que ce Budget concerne les panneaux solaires installés sur la toiture de la Brigade de Gendarmerie.

e. Budget Commerces de Proximité.

Mme COCHIN donne lecture des Orientations Budgétaires 2013.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe Commerces de Proximité de la CCBVC.

f. Budget Ateliers Relais.

Mme COCHIN donne lecture des Orientations Budgétaires 2013.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe Ateliers Relais de la CCBVC.

g. Budget ZA de Sublaines.

Mme COCHIN donne lecture des Orientations Budgétaires 2013.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe ZA de Sublaines de la CCBVC.

Madame COCHIN fait le point sur les ventes de terrains et sur l'avancement du Permis d'Aménager.

h. Budget ZAEIC.

Mme COCHIN donne lecture des Orientations Budgétaires 2013.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe ZAEIC de la CCBVC.

5. Tableau des Effectifs.

a. Création de Poste – Coordonnateur Petite Enfance – Enfance – Jeunesse.

Madame COCHIN expose.

Un poste d'Animateur Territorial de 1ère classe doit être créé au 1^{er} avril 2013, à hauteur de 35/35ème pour le poste de Coordonnateur Petite Enfance – Enfance – Jeunesse.

Ce poste doit être occupé par un emploi statutaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CREE un poste de Coordonnateur Petite Enfance – Enfance – Jeunesse au sein des services de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher, en tant qu'Animateur Territorial (Catégorie B) à temps complet à compter du 1^{er} avril 2013.**
- **S'OBLIGE à inscrire les crédits nécessaires aux budgets de la Communauté de Communes,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

b. Demande de Subvention Leader.

Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention du fonds européen Leader (géré par le Pays Loire Touraine) pour le poste de coordonnateur. Le taux de subvention peut atteindre 55 % des sommes dépensées par la CCBVC.

Le Conseil Communautaire doit délibérer pour solliciter l'aide et autoriser Mme la Présidente à signer toutes les pièces afférentes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien du Programme Leader Pays Loire Touraine pour le poste de Coordonnateur « Petite Enfance, Enfance » créé à compter du 1^{er} avril 2013.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

6. Saison Culturelle.

a. Bilan 2012.

La Présidente expose.

Le bilan de la saison culturelle a été présenté lors de la dernière Commission « Culture Tourisme » et est présenté au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur celui-ci. Il sera ensuite transmis, pour information, au Conseil Général et au Conseil Régional.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le bilan de la saison culturelle 2012.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

b. Demande de Subvention Leader.

Dans le cadre de la saison culturelle, il est prévu de faire tirer des photographies du Cher sur bache, qui pourront être mises gratuitement à disposition des Communes membres lors de manifestations communales.

Ce projet est éligible au programme Leader et il convient de solliciter une subvention afférente, et d'autoriser Mme la Présidente à signer le dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien du Programme Leader Pays Loire Touraine pour la réalisation d'une exposition de photographies du Cher, sur bâches.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

7. Boucles Cyclables – Indre à vélo.

a. Demande de subvention Leader.

Dans le cadre de l'animation 2013 du programme Indre à vélo, réalisé avec les Communautés de Communes du Pays d'Azay le Rideau, du Val de l'Indre et de Loches Développement, nous prévoyons depuis plusieurs années une enveloppe relative à la communication.

En 2013, nous pouvons demander une aide de Leader sur le dossier, aide qu'il convient de solliciter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien du Programme Leader Pays Loire Touraine pour la réalisation de la Communication sur le Programme Indre à Vélo.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

8. Sentier d'interprétation du Cher.

a. Demande de subvention Leader.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire de solliciter le soutien du programme Leader pour la réalisation du sentier d'interprétation du Cher sur la Commune d'Athée sur Cher. L'étude de faisabilité a démontré l'intérêt, pour notre Communauté, de réaliser ce projet à vocation touristique et patrimonial.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien du Programme Leader Pays Loire Touraine pour la réalisation de cette opération.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

9. Offices de Tourisme.

a. Demande de Subventions 2013.

La Présidente expose.

La Commission « Culture / Tourisme » propose de subventionner, pour l'année 2013, les Offices de Tourisme du territoire comme suit :

- **Office de Tourisme de Bléré :** **38 000 €** (35 000 € en 2012, 35 200 € en 2011, et 28 000 € en 2010).
- **Office de Tourisme de Chenonceaux :** **41 300 €** (44 000 € en 2012, en 2011, 42 000 € et 32 200 € en 2010).

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Communautaire d'octroyer une subvention complémentaire de **5 000 € à l'Office de Tourisme de Bléré pour animer le label oenotourisme « Vignobles et découvertes »** pour l'année 2013.

Le Conseil doit délibérer sur ces propositions.

Enfin, en application de la réglementation, et comme depuis 2009, il est nécessaire de renouveler la Convention d'objectifs et de moyens avec les Associations auxquelles nous versons une subvention supérieure à 23 000 €. Le Conseil doit autoriser la signature de ces Conventions avec les Associations des Offices de Bléré et Chenonceaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE l'Octroi d'une subvention de 38 000 euros à l'Office de Tourisme de Bléré auxquels s'ajouteront 5 000 euros pour animer le label oenotourisme « Vignobles et découvertes » pour l'année 2013.**
- **ACCEPTE l'Octroi d'une subvention de 41 300 euros à l'Office de Tourisme de Chenonceaux pour l'année 2013.**
- **AUTORISE la signature des Conventions d'Objectifs et de Moyens avec les 2 Offices de Tourisme.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

M. AVENET informe le Conseil que le Point Information de Saint Martin le Beau ne sera pas ouvert en 2013, par décision du Conseil Municipal.

Il ajoute qu'il serait peut-être judicieux, au regard de subventions versées, d'étudier les pistes de mutualisation possibles entre les deux Offices de Tourisme, ceci sans les remettre en cause.

Mme COCHIN approuve cette remarque. La présence des deux sites sur le territoire de la CCBVC reste nécessaire. Elle précise que certaines actions sont d'ores et déjà menées en commun entre les deux Offices. Cependant, une mutualisation plus importante pourrait être étudiée.

M. GAUVIN demande si une étude a été menée concernant les aménagements pour rendre l'Office de Tourisme de Bléré accessible aux personnes handicapées. Mme COCHIN répond que de nouvelles possibilités sont étudiées. Il convient de travailler avec la Commune de Bléré sur le sujet.

M. GAUTHIER évoque la possibilité d'installer un ascenseur extérieur.

Mme COCHIN propose de demander à l'ADAC de travailler sur le sujet.

M. PESTIE précise que, lors des dernières Assemblées Générales des Offices, il était question d'une certification. Il demande où en est le projet.

M. LE GOFF répond que le projet n'a pas évolué depuis.

Mme COCHIN précise que les prochaines Assemblées Générales auront lieu au cours des semaines à venir.

10. Zones d'Activités.

a. Autorisation de déposer les Permis d'Aménager aux hypothèques.

i. ZA Sublaines Bois Gaulpied.

Le dossier du Permis d'Aménager doit être déposé auprès du rang des minutes d'un Office notarial.

Ce dépôt fait l'objet d'un acte notarié.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidente à signer l'acte de dépôt des pièces du lotissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la signature de l'acte de dépôt des pièces du lotissement concernant la ZA de Sublaines Bois Gaulpied.**

- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

i. Extension de la ZA de Bois Pataud – Commune de Civray-de-Touraine.

Le dossier du Permis d'Aménager doit être déposé auprès du rang des minutes d'un Office notarial.

Ce dépôt fait l'objet d'un acte notarié.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidente à signer l'acte de dépôt des pièces du lotissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la signature de l'acte de dépôt des pièces du lotissement concernant la ZA de Bois Pataud.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

ii. Extension ZA Bléré sur Civray de Touraine.

Le Permis d'Aménager est en cours d'instruction.

Dès qu'il aura été accordé, les pièces du dossier devront être déposées auprès du rang des minutes d'un Office notarial.

Ce dépôt fait l'objet d'un acte notarié.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidente à signer l'acte de dépôt des pièces du lotissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la signature de l'acte de dépôt des pièces du lotissement concernant l'extension de la ZA de Bléré sur Civray de Touraine.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

iii. ZA de Ferrière.

Un Permis d'Aménager modificatif est en cours d'instruction.

Le Permis d'Aménager initial a été déposé au rang des minutes de l'Office notarial de Maître MODOT. Dès que le Permis d'Aménager modificatif aura été accordé, il devra également faire l'objet d'un dépôt des pièces.

Ce dépôt fait l'objet d'un acte notarié.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidente à signer l'acte de dépôt des pièces du lotissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la signature de l'acte de dépôt des pièces du lotissement concernant la ZA de Ferrière.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

b. Extension des ZA de Bléré sur Civray de Touraine.

i. Autorisation de lancer les marchés Travaux.

Le Permis d'Aménager nous a été accordé par un Arrêté de Monsieur le Maire de Civray de Touraine en date du 21 novembre 2012.

La Présidente doit être autorisée à lancer la consultation en vue de la viabilisation du site pour l'extension de la zone d'activités de Bois Pataud.

Le marché sera constitué de 4 lots :

- VRD
- Eau potable
- Eclairage public
- Espaces verts

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la Présidente à lancer la consultation en vue de la viabilisation du site pour l'extension de la zone d'activités de Bois Pataud.**

Le marché sera constitué de 4 lots :

- o VRD
- o Eau potable
- o Eclairage public

- **Espaces verts**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

c. ZA Sublaines Bois Gaulpied.
i. Cession de Terrain.

Monsieur BERNARD expose.

La SARL ARTT a confirmé par courrier son intention de se porter acquéreur d'un terrain sur la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied. L'acquisition se fera par le biais d'une SCI.

Il s'agit d'un terrain de 4 705 m² au prix de 15,15 € HT / m² soit 71 280,75 € HT.

Le Conseil Communautaire doit donner son accord à cette cession.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la Présidente à céder à la SARL ARTT un terrain sur la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied. La surface de ce terrain est de 4 705 m² au prix de 15,15 € HT / m² soit 71 280,75 € HT.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

11. Bâtiment d'Activités.

i. Protocole d'accord avec l'entreprise ARTT.

M. BERNARD expose.

Concernant le remboursement des frais engagés par la CCBVC (22 576,15 € HT), au profit de l'Entreprise, dans le cadre d'un projet immobilier qui devait initialement être porté par la CCBVC, les gérants ont proposé de verser une somme de 8 000 euros HT en dédommagement et la société Crea Construction (maître d'œuvre du futur bâtiment) prendrait à sa charge le coût de l'étude de sols (2 460 € HT).

La Commission des Affaires Economiques donne un avis favorable pour la proposition de remboursement de frais effectuée par l'Entreprise ainsi que pour sa demande d'acquisition de terrain.

Il convient d'autoriser la Présidente à signer un protocole d'accord avec l'entreprise ARTT ainsi que tous les documents afférents pour obtenir le remboursement de cette somme, en conditionnant la vente du terrain au paiement, par l'entreprise, des sommes dues.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la Présidente à signer un protocole d'accord avec l'entreprise ARTT ainsi que tous les documents afférents pour obtenir le remboursement de cette somme, en conditionnant la vente du terrain au paiement, par l'entreprise, des sommes dues.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Mme COCHIN précise que le coût du projet initial était trop élevé et que ce prix se répercutait sur les loyers qui étaient trop élevés pour l'entreprise. C'est pourquoi, le projet a finalement été abandonné après de nombreuses discussions.

M. MERGOT précise que la Commission n'a pas validé la possibilité de situer le projet sur le fond de la zone. La ZA de Sublaines a donc été privilégiée.

Mme COCHIN fait remarquer qu'il s'agit d'une activité plutôt disgracieuse.

12. Commerces de Proximité.

a. Commerce de Chisseaux.

i. Autorisation à lancer les marchés.

La Présidente expose.

La Communauté de Communes a décidé de porter l'aménagement d'un multiservice sur la Commune de Chisseaux. Le permis étant déposé, il est possible de lancer la Consultation des entreprises rapidement.

Ainsi, Mme la Présidente demande à être autorisée à lancer la consultation afférente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la Présidente à lancer la consultation pour les travaux concernant l'aménagement d'un multiservice sur la Commune de Chisseaux.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

ii. Demande de subventions.

La Présidente expose.

La CCBVC s'est engagée dans l'aménagement d'un commerce multiservices sur la Commune de Chisseaux. Le permis de construire a été déposé.

Pour ce dossier, des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat, de la Région via le contrat de Pays Loire Touraine et il convient de les solliciter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien de l'Etat et de la Région via le contrat de Pays Loire Touraine pour la réalisation de cette opération.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

13. Accueil de Loisirs sans Hébergement – St Martin le Beau.

a. Mise à disposition de locaux pour l'exercice de la compétence ALSH par la CCBVC.

M. PAPINEAU expose.

La CCBVC est compétente, par Arrêté Préfectoral en date du 14 février 2012, pour la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation des ALSH de son territoire, ceci à compter du 1^{er} janvier 2013.

La signature d'une convention pour la mise à disposition, par la Commune de Saint Martin le Beau, des locaux utilisés par l'ALSH, est donc nécessaire.

La CCBVC s'acquittera des frais liés à l'entretien des locaux mis à disposition, ceci au prorata de la surface utilisée et du nombre de jours d'occupation du site.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux ALSH par la Commune de Saint Martin le Beau.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

b. Mise à disposition du bus communal.

M. PAPINEAU expose.

La Commune de Saint Martin le Beau met à disposition de l'ALSH un car communal, avec chauffeur pour :

- Le transport des enfants le matin et le soir (de l'arrêt de car à l'ALSH).
- Les sorties organisées par l'ALSH.

Une convention doit donc être signée avec la Commune pour la mise à disposition de ce car, avec chauffeur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la convention de mise à disposition d'un car communal, pour l'ALSH, par la Commune de Saint Martin le Beau.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

M. CHANTREL demande si le bus communal est mis à disposition de la CCBVC pour tous les ALSH communautaires. M. PAPINEAU répond qu'il sera utilisé pour les enfants qui fréquentent l'ALSH situé sur la Commune de St Martin le Beau.

M. AVENET demande si la Commune de Civray de Touraine met, de même, un bus à disposition de l'ALSH.

M. BERNARD répond que le dossier est en cours de discussion.

c. Convention CAF de financement.

La Présidente et le Vice-président doivent être autorisés à signer, avec la CAF d'Indre et Loire, la Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service ALSH pour l'ALSH de Saint Martin le Beau, ceci afin de permettre à la CCBVC de percevoir la Prestation de Service liée à l'exercice de cette compétence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service ALSH pour l'ALSH de Saint Martin le Beau,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

d. Groupement de Commande « Assistance Technique et fournitures de denrées Alimentaires pour les services Restauration Scolaire et ALSH.

i. Convention de Groupement de Commande.

ii. Décision des représentants de la CCBVC.

M. PAPINEAU expose.

Le contrat actuel avec la Société RESTAUVAL court jusqu'au 30 juin 2013. Il est donc nécessaire de lancer une consultation pour la gestion de la restauration scolaire et de la restauration ALSH sur la Commune de Saint Martin le Beau, ceci à partir du 1^{er} juillet 2013.

Il est proposé de créer un groupement de commandes entre la CCBVC (pour l'ALSH) et la Commune (pour la restauration scolaire), ceci afin d'optimiser les coûts du service.

La Commune de St Martin le Beau sera Coordinateur du groupement.

Par ailleurs, la Communauté de Communes doit désigner un Titulaire et un Suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres qui sera spécialement créée pour ce marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la convention de groupement de commande avec la Commune de St Martin le Beau pour la gestion de la restauration scolaire et de la restauration ALSH sur la Commune de Saint Martin le Beau, ceci à partir du 1^{er} juillet 2013.**
- **NOMME M. Robert GAUTHIER membre Titulaire de la CAO du groupement et Mme Françoise BAROU membre Suppléant.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

14. Club Loisirs et Culture – ALSH Athée sur Cher.

a. Demande de subvention de fonctionnement 2013.

M. PAPINEAU expose.

L'Association sollicite une subvention de 127 335 € pour le fonctionnement de l'ALSH sur l'année 2013, montant duquel il faut déduire les 23 000 € d'avance versés (accord du Conseil Communautaire de janvier 2013).

Cette subvention d'équilibre permettra de financer le fonctionnement sur l'année 2013.

Le Conseil Communautaire doit délibérer pour accorder cette subvention, et pour autoriser Mme la Présidente à signer la Convention d'objectifs et de moyens 2013 avec l'Association.

Cette Convention précise les modalités de versement de la subvention par la CCBVC et donnera des objectifs à atteindre pour le Club Loisirs et Culture :

- Harmonisation au 1^{er} septembre 2013 des tarifs de l'ALSH avec les autres ALSH de la CCBVC, selon la délibération qui sera prise par la CCBVC
- Harmonisation des règlements de fonctionnement de la structure avec les autres structures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE l'Octroi d'une subvention de 127 335 euros à l'Association du Club Loisirs et Culture pour le fonctionnement de l'ALSH situé sur la Commune d'Athée sur Cher pour l'année 2013.**
- **AUTORISE la signature de la Convention d'Objectifs et de Moyens.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

b. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration.

M. PAPINEAU expose.

La CCBVC peut nommer un représentant dans le Conseil d'Administration du Club Loisirs et Culture d'Athée sur Cher qui gère l'ALSH situé à Athée sur Cher.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME M. Robert PAPINEAU en tant que représentant de la CCBVC dans le Conseil d'Administration du Club Loisirs et Culture d'Athée sur Cher qui gère l'ALSH situé à Athée sur Cher.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

15. Gens du Voyage.

a. Etude relative à la Création de Terrains Familiaux.

i. Lancement de l'étude.

ii. Demande de subventions.

Mme BAROU expose.

Le lancement d'une étude sur la mise en place de terrains familiaux pour la sédentarisation des Gens du Voyage, à l'échelle de la CCBVC, est l'une des actions inscrites au PLH de la CCBVC.

Or, la Fondation de France lance, en ce début d'année, un appel à projet afin de financer des actions en faveur de l'habitat et du développement social des territoires. L'un des axes de cette action concerne la « Création d'offres de logements adaptés aux Gens du Voyage en voie de sédentarisation ».

La Présidente doit être autorisée à lancer l'étude et à déposer un dossier de demande subventions auprès de la Fondation de France.

La sélection des projets qui seront soutenus se fera par un Comité d'experts.

Par ailleurs, nous pouvons également solliciter le soutien du Conseil Général d'Indre et Loire et du Pays Loire Touraine (Conseil Régional) pour mener à bien ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la Présidente à lancer la consultation pour la réalisation d'une étude sur la mise en place de terrains familiaux pour la sédentarisation des Gens du Voyage, à l'échelle de la CCBVC.**
- **SOLLICITE le soutien de la Fondation de France pour la réalisation de cette opération.**
- **SOLLICITE le soutien du Conseil Général d'Indre et Loire et du Pays Loire Touraine (Conseil Régional) pour la réalisation de cette opération.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

M. MOULIN demande plus de précisions sur le sujet. Mme BAROU explique qu'un terrain familial est souvent constitué d'un bâtiment qui sert de pièce à vivre et de caravanes installées autour. Le terrain accueille la famille élargie, au sens des Gens du Voyage.

Sur les deux aires de la CCBVC, les Gens du Voyage restent sur le site en permanence. Ils ne partent que durant les 3 semaines de fermeture d'été. C'est sur la base de ce constat qu'il s'avère nécessaire d'étudier la possibilité de création de terrains familiaux.

M. MOULIN confirme que l'idée semble judicieuse. Il demande si ces terrains seront mis à disposition gratuitement.

Mme BAROU répond que les terrains sont mis à disposition par le biais d'un bail de location ou d'accession à la propriété.

Mme MAURICE demande quels seront les tarifs qui seront pratiqués.

Mme BAROU répond que cela n'est pas défini mais que les sites ne seront pas mis à disposition gratuitement.

Suite à la question de M. GAUVIN, Mme BAROU confirme que les carnets de circulation n'existent plus chez les Gens du Voyage.

Elle précise que les familles sont fortement incitées à inscrire les enfants dans les écoles.

Mme COCHIN confirme qu'il s'agit d'une bonne initiative.

16. Complexe Sportif des Longérons.

a. Convention de Mise à disposition d'un Défibrillateur Automatisé Externe.

Le Sporting Club de la Croix en Touraine (football) a sollicité de l'Etat et du Conseil Général un défibrillateur qui sera installé dans l'enceinte du complexe Sportif.

Cet appareil est mis gratuitement à disposition du Club et de la structure des Longérons. A ce titre la Présidente doit être autorisée à signer la convention afférente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la Présidente à signer la convention de mise à disposition d'un défibrillateur sur le complexe sportif des Longérons.**

17. Diagnostic – Etablissements Recevant du Public.

a. Autorisation à signer le Marché.

Le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa réunion du 19 avril 2012, de lancer un appel d'offres, en groupement de commande avec 13 de ses Communes, ceci afin de retenir un Bureau d'études pour

réaliser le « Diagnostic d'Accessibilité » sur les Etablissements Recevant du Public, conformément à la législation.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le vendredi 8 février, a décidé de retenir l'offre de la Société A2CH. La Présidente doit être autorisée à signer l'Acte d'Engagement pour :

- Offre de base – Diagnostic de l'Accessibilité des ERP : 1 845,36 euros HT.
- Option – Recensement des logements publics accessibles aux personnes handicapées : 4 000 euros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la Présidente signer, avec la Société A2CH, le marché pour la réalisation du diagnostic d'Accessibilité des ERP de la CCBVC.**
 - **Offre de base – Diagnostic de l'Accessibilité des ERP : 1 845,36 euros HT.**
 - **Option – Recensement des logements publics accessibles aux personnes handicapées : 4 000 euros HT.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

18. Commissions & Comités.

- a. **Petite Enfance – Enfance – Jeunesse du 28 janvier 2013.**
- b. **Comité de suivi social des Aires d'Accueil des Gens du Voyage le 31 janvier 2013.**
- c. **Affaires Economiques du 31 janvier 2013.**
- d. **Environnement du 4 février 2013.**
- e. **Culture & Tourisme du 6 février 2013.**
- f. **Transports Scolaires du 7 février 2013.**
- g. **Habitat – Cadre de Vie – Gens du Voyage du 12 février 2013.**
- h. **COPIL Etude sur le Syndicat de vicinalité du 19 février 2013.**

19. Questions diverses.

M. DUVAL demande où en est le Projet de fusion avec l'une des Communautés de Communes du Loir et Cher.

Mme COCHIN répond que le Plan n'est pas arrêté à ce jour. La réflexion est en cours, pour éventuellement, dans quelques années, travailler sur la fusion de la CCBVC avec la CC du Cher à la Loire, la CC du Val d'Amboise et la CC des Deux Rives.

La séance est levée à 20 h00.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le secrétaire de séance,
Alain BERNARD

Les Elus Communautaires -